

## Lundi, 24 février 1913.

## PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Macdonell,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill M (No 124) intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison".

Bill N (No 125) intitulé: "Loi pour faire droit à George Geddes McDonald".

Bill O (No 126) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorcés au Sénat, auquel ont été soumis les bills ci-dessus mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill K (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Edna Brownell".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill L (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnan".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association*;

Bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company*;

Bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres;

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres;

et

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company*, et bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association*, et y a fait des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres; et bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.